

## Avis adopté

Séance plénière du 11 février 2025

### *Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l’Océan une étape déterminante pour la protection de l’Océan*

#### **Agriculture**

Le CESE sera une des voix de la société civile lors de la conférence des océans de juin 2025. Cet avis porte la position, approfondie et équilibrée, de l’ensemble des organisations de notre assemblée.

Le groupe a été particulièrement attentif aux préconisations visant à l’organisation des activités humaines afin qu’elles concourent à la gestion durable des Océans. La règle doit être la protection de l’Océan. Son exploitation doit être gérée selon le principe de précaution. Mais, comme le souligne la préconisation 12, selon le principe de précaution tel que défini dans la déclaration de Rio, c’est-à-dire appliqué avec discernement, étayé par des données scientifiques.

Le principe de précaution ne doit pas devenir un principe d’interdiction ou un principe d’inaction mais doit permettre une utilisation raisonnée et respectueuse des ressources naturelles. Tous les secteurs maritimes sont concernés, notamment ceux de la pêche, du transport, ou encore du tourisme, qui doivent s’engager dans une dynamique de développement durable de leurs activités. Chacun doit prendre sa part dans la préservation des Océans, dont la bonne santé est indispensable à la pérennité de l’ensemble des écosystèmes, terrestres comme maritimes. À ce titre, la mise en place d’un « dialogue stratégique de la mer » au niveau européen avec l’ensemble des parties prenantes, permettrait de définir les engagements et les trajectoires pour des politiques plus vertueuses. Le groupe soutient également les préconisations 1 et 2.

S’il est vrai que la France a une responsabilité particulière en raison de l’étendue de sa Zone économique exclusive (ZEE) et en tant que pays hôte de l’UNOC, ses efforts diplomatiques doivent se faire en étroite collaboration avec l’Union européenne, à même de se faire entendre dans un concert des Nations de plus en plus complexe. Les premières orientations données par Ursula Van Der Layen et le Commissaire Kadis vont dans le bon sens et méritent d’être soutenues. Nous espérons que ce texte recevra l’écho qu’il mérite lors de la Conférence de Nice et qu’il permettra également à la société civile de montrer son implication sur le sujet alors que l’année 2025 a été déclarée Année de la Mer par les Pouvoirs publics. **Le groupe a voté pour.**